



SIRS LES HIRONDELLES

Construction du groupe scolaire

COMPTE RENDU REUNION

Chargé d'opérations : Julien Muzeau

Date : Réunion du **11 juillet 2017**

Lieu : Mairie de La Neuville Roy

Objet : Réunion de validation de l'ESQ

Ordre du jour :

- Validation de l'Esquisse recalé suivant les observations du jury
- Aménagement du parking 56 places
- Avis de l'ABF sur Esquisse
- Points divers

Prochaine réunion : 07 septembre 2017 à 18H00 en mairie de La Neuville Roy



Participants :

Nom	Fonction-organisme	Mail	Tél
Lesueur Thomas	Pdt SIRS	rpi@sirs-leshirondelles.fr	06 01 15 88 04
Pecho Jean	Membre SIRS, élu commune de Wacquemoulin	Mairie.wacquemoulin@orange.fr	03 44 42 23 36
Bonnement Julien	Membre SIRS, élu commune de Léglantiers	mairiedeleglantiers@wanadoo.fr	03 44 51 81 74
Bourgeois Jérôme	Elu commune de Pronleroy	mairie@pronleroy.com	03 44 51 74 03
Christophe Fournier	Architecte co-traitant	christophe.fournier2@wanadoo.fr	03 44 15 29 53
Christophe Giraud	Architecte mandataire	atelier.architecture.design@wanadoo.fr	03 44 45 13 56
Sébastien Hérichard	Economiste, maître d'œuvre	s.herichard@amopc.net	03 44 84 26 03
Jonathan Belaoui	BET TCE	j.belaoui@berim.fr	02 35 65 78 93
Julien Muzeau	ADTO – AMO	jmuzeau@adto.fr	06 78 94 63 65

Validation de l'ESQ

Les remarques faites lors du jury de concours ont été adressées à l'équipe de maîtrise d'œuvre pour prise en compte. Plusieurs réunions de travail ont permis d'aboutir à l'Esquisse présentée ce jour.

Les modifications majeures sont les suivantes :

Restauration scolaire

- La disposition des locaux techniques de la cuisine a été retravaillée permettant d'optimiser les flux tout en conservant la marche en avant. Le plan a été adressé pour avis à la SAGER qui a validé le principe.
- La salle de restauration sera séparée par une cloison fixe et non mobile. L'accès aux locaux techniques de restauration depuis la salle des salles de restauration a été modifié permettant un passage plus aisé entre les espaces notamment avec les chariots.

Périscolaire

- La cloison mobile entre l'accueil périscolaire et la salle de motricité est remplacée par une cloison fixe

Scolaire :

- Le local rangement extérieur a été déplacé permettant un accès direct vers l'extérieur
- La mutualisation de la salle de classe maternelle a conduit l'équipe de maîtrise d'œuvre à proposer différents scénarios qui n'ont pas été jugés satisfaisants. Les modifications apportées entraînaient des contraintes fonctionnelles importantes. C'est pourquoi, il a été proposé de conserver le fonctionnement général initial. Notons que les salles de classes disposant de dortoir avec accès direct ont été regroupées vers l'entrée de l'école maternelle ce qui conduit à un positionnement de la salle de classe sans accès direct au dortoir vers les locaux mutualisés. Ce principe est validé par le personnel enseignant.
- Les douches destinées au personnel de l'école ont été supprimées dans la mesure où le code du travail ne l'impose pas. Cette suppression permet de créer des locaux reprogrammables accessibles depuis la salle des professeurs et depuis les circulations des locaux maternels et primaires

Architecture : La partie centrale de la façade d'accès au bâtiment, côté parking, a été avancée suivant les recommandations du jury.

Le comité de pilotage valide l'ESQ modifiée.

Aménagement parking

Dans un souci de rationalisation et de cohérence des aménagements extérieurs il est proposé d'inclure dans la mission de maîtrise d'œuvre en charge de la construction du groupe scolaire, l'aménagement du parking de 56 places. Cet aménagement était initialement prévu dans l'opération d'aménagement de la zone.

Une 1^{ère} estimation a été faite par M.Herichard, économiste, pour un montant de 240 000€ HT ce qui correspond à l'estimation maîtrise d'ouvrage (surface aménagée 1788m²).

Il convient d'ajouter, que l'intégration de ces prestations dans l'opération groupe scolaire permet également de faciliter la gestion de projet et la coordination technique tel que les altimétries des ouvrages par exemple.

La commission technique ne fait aucune objection à cette proposition.

Avis de l'ABF

Afin, d'anticiper les éventuelles remarques de l'ABF sur le projet au stade permis de construire, les plans et la notice architecturale ont été transmis pour avis.

L'ABF demande à ce que le projet soit modifié sur les points suivants :

- La couverture en membrane sera remplacée par une couverture traditionnelle en ardoises, zinc ou cuivre
- Les matériaux de la façade seront nobles et il convient d'exclure tout bardage en acier.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a étudié le remplacement de la couverture membrane par du zinc à joint debout et le remplacement des bardages aciers par du zinc. Le surcoût est estimé entre 80 000€HT et 100 000€HT ce qui n'est pas acceptable pour la maîtrise d'ouvrage.

Aussi, avant de prendre une quelconque décision, il est demandé à la maîtrise d'œuvre de détailler son estimation en distinguant les travaux de couverture, de façade. En fonction du chiffrage, une position sera prise sur la prise en compte ou non des remarques de l'ABF.

Notons, que M. Lesueur a demandé à plusieurs reprises un RDV avec l'ABF mais sans succès à ce jour malgré ces différentes relances.

M. Herichard, précise qu'il peut être étudié une modification de certain système constructif afin de trouver des pistes d'économies. Cela concerne notamment les travaux d'isolation extérieur.

Points divers

Mobilier : M. Lesueur a pris RDV avec CAP Oise pour l'achat du mobilier. La maîtrise d'œuvre fournira les plans DWG du projet pour que le prestataire puisse faire des simulations d'implantation

Coordination projet aménagement : La maîtrise d'œuvre pour l'opération d'aménagement est en cours. Il conviendra dans la mesure du possible d'organiser une réunion de synthèse avec les 2 maîtrises d'œuvre fin juillet. Il est rappelé que les besoins en raccordement et réseaux divers devront être fournis par la maîtrise d'œuvre bâtiment fin juillet.

Etude de sol : La G2 AVP sera réalisée fin juillet par Fondasol (intervention commune projet d'aménagement et bâtiment)

Planning : L'objectif est toujours de déposer le PC courant septembre. Aussi, dans ces conditions l'APS **devra être remis le 25/08.** Il est demandé 5 exemplaires papiers et 1 envoi informatique. Une réunion de validation est d'ores et déjà programmée **le 07/09 à 18H00.**